Cher parent/tuteur,

le lycée est une période passionnante pour les élèves qui commencent à planifier leur avenir. En tant que parent d'un(e) lycéen(ne), vous jouez un rôle très important en aidant votre enfant à préparer son avenir.

La planification de la transition est le processus utilisé par les écoles pour aider les élèves en situation de handicap et leurs familles à planifier leur avenir après le lycée. Les services scolaires sont accessibles à votre enfant jusqu'à ce qu'il obtienne un diplôme Regents ou un diplôme local, ou jusqu'à ce que son accès à un enseignement public et approprié gratuit prenne fin l'année de ses 22 ans. Nous vous encourageons, vous et votre enfant, à utiliser pleinement ces services.

Vous et votre enfant avez l'occasion de discuter de la planification de la transition lors de toutes les réunions du comité de l'éducation spécialisée (Committee on Special Education, CSE). Cette discussion peut inclure des plans d'enseignement et de formation après le lycée pour le préparer à un emploi ou une carrière ; des programmes de formation continue ou d'autres programmes éducatifs pour adultes ; la participation active à la communauté ; l'obtention et le maintien d'un emploi ; une vie autonome ; et d'autres services pour adultes. Le plan de transition de votre enfant devrait entrer en vigueur quand il atteint l'âge de 15 ans, mais il peut aussi commencer plus tôt. Le processus de planification est plus efficace lorsqu'il inclut à la fois vous et votre enfant.

Si votre enfant souffre d'un trouble du développement, tel que le syndrome de Down, une paralysie cérébrale, un trouble du spectre autistique ou une autre déficience intellectuelle ou développementale, n'hésitez pas à vous renseigner sur les services proposés par le Bureau des personnes atteintes de troubles du développement (Office for People With Developmental Disabilities, OPWDD) de l'État de New York. L'OPWDD fournit de nombreux services, notamment des soutiens à domicile, des services dans la communauté et des formations professionnelles pour aider les élèves présentant des troubles du développement à réussir leur transition entre l'école et la vie adulte. Les élèves et leurs familles doivent déposer une demande pour bénéficier de ces soutiens, et il est possible qu'ils doivent également déposer une demande auprès de Medicaid si les services dont ils souhaitent bénéficier l'exigent.

Pour en savoir plus sur l'éligibilité et les services de l'OPWDD, vous et votre enfant pouvez visionner les vidéos de Front Door de l'OPWDD sur https://opwdd.ny.gov/get-started. Pour obtenir de plus amples informations et un exemplaire du guide *Accès aux services* pour les personnes et les familles, rendez-vous sur http://www.opwdd.ny.gov/get-started. Les élèves qui sont déjà éligibles à l'OPWDD et qui font partie d'une organisation de coordination des soins (Care Coordination Organization, CCO) doivent contacter leurs gestionnaires de soins pour que ces derniers les aident à déposer une demande pour des services pour adultes.

Si vous pensez que l'avenir de votre enfant pourrait inclure les soutiens et les services fournis par l'OPWDD, il est très important que vous nous contactiez le plus tôt possible. Si vous souhaitez que le district scolaire invite un représentant de l'OPWDD à participer à la planification de la transition pour votre enfant, notre personnel se fera un plaisir de répondre présent et de vous aider à planifier. Il vous suffit de demander à votre école d'inviter un représentant de l'OPWDD. Vous devrez également signer un formulaire de consentement autorisant le partage des dossiers scolaires et médicaux avec nous afin que nous puissions vous aider. Ce consentement est requis par la loi fédérale et la réglementation de l'État de New York.

Nous sommes impatients de travailler avec vous et votre famille sur la planification de la transition, ce qui nous permettra de fournir des services appropriés et d'assurer un avenir épanouissant à votre enfant. Si vous avez des questions à propos de l'OPWDD, veuillez contacter votre bureau régional local. Vous trouverez les

coordonnées régionales en appelant notre ligne d'information au **866-946-9733** ou en nous envoyant un e-mail à info@opwdd.ny.gov.

Cordialement,

Willow Baer
Commissaire